

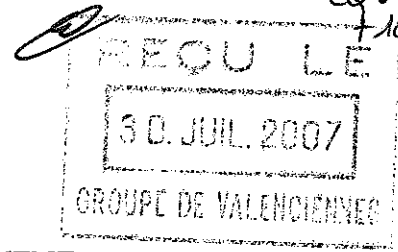


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

20 JUIL. 2007

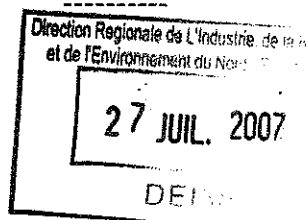
EgVA
+ Copie 5391



INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE LOCAL
D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)
du site exploité par la société
P.P.G INDUSTRIE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAULTAIN

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE



Remis à M. Le Gros
G.S. de: Val
pour
Douai, le 27/07/07
P/Le Directeur

VU le Code de l'Environnement;

VU le Code du Travail,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, modifié;

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005, relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'environnement ;

VU la circulaire du 26 avril 2005 du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable d'application du décret n° 2005-82 ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 31 mars 2005 autorisant la société P.P.G à poursuivre l'exploitation des activités route d'Estreux à SAULTAIN ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 février 2007 portant création d'un comité local d'information et de concertation (CLIC) pour le site exploité par la société P.P.G. INDUSTRIE sur le territoire de la commune de Saultain.

VU la lettre du 14 juin 2007 de la société PPG à M. le sous-Préfet de Valenciennes l'informant d'un changement d'organisation dans la société

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE :**ARTICLE 1 :**

M. CACCIABUE Giuseppe, directeur d'usine, et M. OUAHBI Zouhair, responsable Qualité, Hygiène et Sécurité, sont nommés membres du CLIC de l'usine PPG à Saultain pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté du 15 février 2007 susvisé est modifié dans les termes suivants :

2.3 - Collège "exploitant"**SUPPRIMER :**

- M. TIBERGHIEH Hervé le Directeur de l'usine de Saultain
- M. RENAUX Patrick le Directeur Hygiène- Sécurité - Environnement (HSE)

AJOUTER :

- M. CACCIABUE Giuseppe, directeur de l'usine
- M. OUAHBI Zouhair, responsable Qualité, Hygiène et Sécurité

ARTICLE 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Sous-Préfet de VALENCIENNES, ainsi que les directeurs des administrations mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 15 février 2007 susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et fera l'objet d'un affichage en mairie de Saultain pendant une durée d'un mois.

LILLE, le 20 JUIL. 2007

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint

Francçois-Claude PLAISANT